



6 avril 2023

(23-2472)

Page: 1/2

Comité des marchés publics

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LÉGISLATIONS NATIONALES EN RAPPORT
AVEC L'ACCORD SUR LES MARCHÉS PUBLICS DE 2012**

NOTIFICATION PRÉSENTÉE PAR LE JAPON

La notification ci-après, datée du 30 mars 2023, est distribuée à la demande de la délégation du Japon.

Partie présentant la notification	JAPON
Fondement juridique	<input checked="" type="checkbox"/> Article XXII:5 de l'AMP de 2012 <input type="checkbox"/> Décision du Comité sur les prescriptions en matière de notification au titre des articles XIX et XXII:5 de l'AMP de 2012 (paragraphe 1 de l'annexe A de l'Appendice 2 du document GPA/113)
Intitulé du texte juridique notifié	Révision de la "Politique de base concernant la passation de contrats tenant compte de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres par l'État et d'autres entités" au titre de la "Loi favorisant la passation de contrats, par l'État et d'autres entités, tenant compte de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres"
Lien vers le texte juridique	https://members.wto.org/crnattachments/2023/GPA/JPN/23_8758_00.e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification (nouvelle législation nationale) <input type="checkbox"/> Changement, modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Référence des notifications précédentes	GPA/LEGIS/JPN/6 ; GPA/LEGIS/JPN/2
Brève description du texte juridique notifié <p>Le texte initial de la Politique de base a été adopté en vertu d'une décision du Cabinet en décembre 2007, sur la base de la Loi entrée en vigueur en novembre 2007. En février 2023, le Cabinet a approuvé la révision de la politique de base, qui comprend des modifications des éléments fondamentaux concernant les contrats liés aux bâtiments et les contrats liés à la fourniture d'électricité.</p> <p>Le texte de la politique de base révisée peut s'obtenir sur le site Web du Ministère de l'environnement, aux adresses indiquées ci-après:</p> <p>https://www.env.go.jp/policy/ga/index.html (en japonais) https://www.env.go.jp/en/laws/policy/green/contract.html (en anglais)</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Japonais et anglais
Date d'adoption	24 février 2023

Entrée en vigueur	1 ^{er} avril 2023
Organisme ou autorité responsable	Division de l'environnement et de l'économie Secrétariat du Ministre Ministère de l'environnement Téléphone: +81-3-5521-8229 Fax: +81-3-3580-9568
